

666, chemin de Saint-Robert, C.P. 150 Saint-Robert (Québec) JOG 150

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALIT DE SAINT-ROBERT

AVIS PUBLIC

(CONCERNANT LE RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT)

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Nathalie Lussier, directrice générale et secrétaire-trésorière, que le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Robert, sera, en 2018, en vigueur pour son troisième exercice financier et que toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 la loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes

- Être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la Loi, ou au cours de l'exercice suivant :
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. de Pierre-De Saurel 50, rue du Fort Sorel-Tracy, Québec J3P 7X7

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement No 88-97 de la M.R.C. de Pierre-De Saurel et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Saint-Robert, ce 26^e jour de septembre 2017.

Nathalie Lussier, Directrice générale et

Secrétaire-trésorière

Téléphone : 450 782-2844 – Télécopieur : 450 782-2733